

Image not found or type unknown



Location sur maison en indivision

Par **vanes0468**, le **26/08/2014** à **22:16**

bonjour voila mon frere et moi avons heriter de la maison de ma mere decedé je vis actuellement dans cette maison j aurai voulu savoir si je suis obligé de verser un loyer a mon frere? ou si je peux moi seul payer la taxe fonciere pour pas que mon frere soit obligé sa taxe de sa maison plus la moitié de celle qu on a heriter. je precise que je ne peux pas racheter sa part. en vous remerciant